



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 18 octobre 2024

Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux : signature de l'autorisation environnementale du projet

A la Suite à l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, Étienne GUYOT, a signé ce vendredi 18 octobre 2024, l'autorisation environnementale permettant la réalisation des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux.

Cette décision constitue la dernière étape du processus d'autorisation environnementale lancé fin janvier 2023. Elle va permettre à SNCF Réseau, maître d'ouvrage, de démarrer les travaux relatifs à la liaison ferroviaire Bordeaux-Toulouse dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO).

Les importants travaux occasionnés par ce projet d'ampleur se dérouleront pour partie la nuit, afin notamment de limiter au maximum les interruptions de circulation des trains et ne pas pénaliser les usagers. Cette décision est donc accompagnée d'un arrêté de dérogation aux conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage.

Les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux concernent les 4 communes de Bègles, Villenave d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans. Ils correspondent aux aménagements du réseau existant, sur le secteur géographique compris entre le Boulevard Albert 1er, qui représente la limite de commune entre Bordeaux et Bègles, et le pont du Sable d'Expert sur la commune de Saint-Médard-d'Eyrans, soit un linéaire de 12 km.

À l'issue de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale qui s'est déroulée du 15 juillet au 28 août 2024 et qui a permis une expression forte des girondins (plus de 2 800 contributions et près de 13 000 personnes qui ont consulté les documents mis à disposition), la commission d'enquête indépendante a rendu un avis favorable en soulignant la qualité du dossier produit.

Au-delà des équipements ferroviaires dont la création d'une troisième voie, ces aménagements vont permettre d'améliorer la sécurité des Girondins avec la suppression de six passages à niveau et les rétablissements routiers rendus nécessaires. Dans le contexte du déploiement du RER métropolitain comme des TER du quotidien, ces travaux permettront aussi de renforcer l'attractivité des gares situées dans le périmètre avec le réaménagement de la gare de Bègles et des haltes TER comme des abords. C'est ainsi que seront assurés la création de stationnements et déposes minute, tout comme l'organisation d'une convergence des itinéraires bus, piétons et vélos vers ces haltes. Un programme de protection acoustiques apportera une meilleure cohabitation avec les zones urbaines traversées par la ligne ferroviaire.

L'arrêté préfectoral acte les mesures d'évitement et de réduction des impacts mis en œuvre par SNCF Réseau. Un comité de suivi est institué. Il sera un lieu d'échanges et d'information sur la concrétisation des mesures de compensation et de suivi également actés dans l'arrêté.

« La qualité des études réalisées par SNCF Réseau est souligné par les instances qui ont eu à examiner le dossier comme par le commissaire enquêteur. Cette autorisation apporte les garanties en matière environnementale et de prise en compte des nuisances pour les riverains. Le comité de suivi mis en place par l'autorisation environnementale permettra d'en suivre la mise en œuvre et d'en partager l'efficacité »
Étienne GUYOT.